



RÉGIME  
DE RETRAITE  
des groupes  
communautaires  
et de femmes

# INFOLETTRE

UN RÉGIME DE RETRAITE POUR NOUS!

**Volume 8, numéro 4, le 2 octobre 2017**

*Ce numéro de l'Infolettre vise à informer les groupes et les personnes participantes et retraitées du Régime de ce qui s'est passé lors de la rencontre du comité de retraite du 28-29 septembre 2017. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.*

**Rappel : assemblée annuelle du Régime de retraite cette semaine. Nous ferons le point sur les nouveaux développements et répondrons à vos questions**

Le Régime tiendra cette année sa 8<sup>e</sup> assemblée en 3 séances :

- **Victoriaville : mardi, le 3 octobre 2017 à 13 h 30**  
CDC des Bois-Francis, 59, rue Monfette, Salle 125, Victoriaville.
- **Webdiffusion, mercredi, le 4 octobre 2017 à 13 h 30**  
Vous aurez besoin d'un téléphone et d'un ordinateur avec connexion Internet. Vous pourriez organiser une écoute collective dans votre lieu de travail. Toutes les directives pour accéder à la webdiffusion se retrouvent sur la page d'accueil, section Actualités du site du Régime. Au besoin, contactez le secrétariat.
- **Montréal, jeudi, le 5 octobre 2017, à 16 h**  
Centre Saint-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal, Salle 303.

Cette Infolettre vous fait part d'un nombre important de nouveaux développements. Voilà pourquoi, lors de l'Assemblée annuelle, en plus de couvrir l'année 2016, nous ferons une large place aux nouveaux développements intervenus récemment et prendrons tout le temps requis pour répondre à vos questions, y inclus lors de la Webdiffusion. Au plaisir de vous rencontrer cette semaine!

**Le régime de retraite déménage le 4 novembre prochain!**



Les nouveaux locaux du Régime sont situés au rez-de-chaussée de cet immeuble dans l'arrondissement Ville-Marie.

Face à la perspective du déménagement prochain de la Maison Parent-Roback, le comité exécutif et le secrétariat ont évalué différentes options qui étaient les plus susceptibles de nous assurer un hébergement adéquat et fonctionnel dès notre emménagement tout en nous donnant de l'espace pour absorber une certaine croissance éventuelle du personnel liée à la croissance du nombre d'employeurs et de participants au Régime. L'option retenue est l'achat d'un condo professionnel à un prix raisonnable. Après certains travaux mineurs d'aménagement, le secrétariat déménagera le 4 novembre prochain. L'adresse postale vous sera communiquée dès la fin octobre; nos numéros de téléphone et nos adresses courriel ne changeront pas.

## Amendements au Texte du Régime

La publication de la mise à jour du Règlement régissant les RRFS (pour plus de renseignements, voir l'*Infolettre* précédente publiée en septembre et disponible sur le site du Régime) a nécessité des amendements au Texte du Régime :

- 1. Indexation 2014-2016** – La situation financière du Régime en regard des nouvelles exigences réglementaires et les résultats de l'évaluation actuarielle ont permis au comité de voter l'indexation des rentes acquises pour les années 2014 à 2016. Les indexations sont les suivantes :

Rentes acquises en	Pourcentage d'indexation des rentes	Date d'entrée en vigueur de l'indexation des rentes
2008 à 2014	1,80 %	Octobre 2017
2008 à 2015	1,20 %	Octobre 2017
2008 à 2016	1,40 %	Octobre 2017

Les rentes acquises par les personnes participantes au Régime seront indexées et le montant apparaîtra dans leur prochain relevé annuel. L'indexation totale des rentes et rachats acquis de 2008 à 2016 s'élève à 4,46 %. Les personnes rentières qui reçoivent leur rente mensuellement ou trimestriellement verront le montant de leur rente augmenté tandis que celles qui les reçoivent annuellement recevront un dépôt en octobre couvrant l'indexation de leur rente pour les mois d'octobre à décembre 2017. Rappelons que le coût de cette indexation s'élève à 1,32 million \$, soit 5,3 % du passif.

Un autre amendement indique que le régime n'a plus besoin d'être solvable pour indexer les rentes (notre demande). Cependant, la réserve d'indexation doit être pleine; cette modification nous a été imposée. Des discussions avec Retraite-Québec auront à nouveau lieu à l'hiver 2018 sur cet enjeu, ainsi que sur les retraités orphelins, une demande spécifique à notre régime, pour laquelle nous avons l'appui du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- 2. Calcul du montant transférable lors d'un départ** – Le gouvernement Couillard étend aux RRFS une coupure effectuée dans les régimes de retraite du secteur privé et municipal concernant le calcul du montant transférable lors d'un départ. Cette mesure affecte particulièrement les personnes les plus jeunes qui retirent leurs fonds. Depuis près de 30 ans, la Loi prévoyait une augmentation, dans le cas d'un départ d'un participant de moins de 55 ans, de la valeur de sa rente en supposant une indexation de celle-ci de 1,1 % (dans le cas de notre régime) par année entre l'âge de départ et l'âge de 55 ans. Or, depuis le 21 septembre 2017, il est impossible inclure cette indexation, ce qui désavantage particulièrement les plus jeunes. Nous avons donc, à contrecœur, inclus cet amendement dans le Régime.

La firme d'actuaire PBI a fait des représentations auprès du Conseil des normes actuarielles, qui prépare actuellement une révision des normes régissant le calcul du montant transférable pour tous les régimes de retraite. Pour PBI, leur projet de réforme ne semble pas prendre en compte l'existence d'un type particulier de régime au Québec, les RRFS. Si leur proposition est retenue, cette nouvelle norme réparerait l'injustice que subissent les jeunes en leur assurant la part de la caisse correspondant à la valeur de leur rente par rapport à celle de tous les autres participants, y inclus au niveau de la réserve pour indexation. *À suivre...*

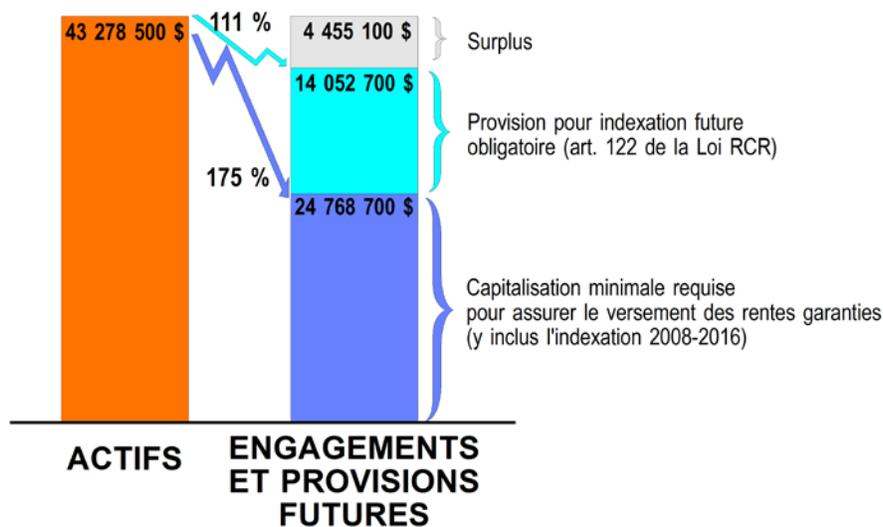
**3. Priorité à l'indexation sur toute autre amélioration du Régime** – Nous avons précisé qu'aucune amélioration ne peut être faite avant que la totalité de l'indexation ne soit accordée pour toutes les années passées et que la réserve soit pleine. Le Règlement soumis par Retraite Québec répondait par ce libellé à une demande des 3 RRFS consultés.

Il y a quelques autres amendements, de nature plus technique, qui ne changent pas les droits des membres du Régime.

**Évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 : un régime solvable et capitalisé avec une réserve d'indexation pleine et un surplus actuariel.**

Pierre Bergeron, de la firme d'actuaire PBI, a présenté les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016. Le graphique suivant résume l'essentiel de sa présentation au niveau de la capitalisation.

**La capitalisation du Régime au 31 décembre 2016  
(sans tenir compte des cotisations volontaires)**



Les principaux résultats sont les suivants :

- 1) Nous avons 43 millions \$ en caisse alors que la valeur des rentes garanties s'élève à 24 millions \$ : nous disposons donc de **1,75 \$ pour chaque 1 \$ en rentes garanties que nous devons aux personnes participantes et retraitées.**
- 2) En ajoutant la valeur des rentes garanties et la totalité du montant requis pour indexer nos membres à vie (même si nous ne pouvons indexer qu'au fur et à mesure), nous disposons de **1,11 \$ pour chaque 1 \$ requis pour payer les rentes et les indexer à vie pour l'ensemble des personnes participantes et retraitées.**
- 3) Nous avons un surplus de 4 millions \$ que, par prudence, nous conservons et avons versé à une réserve pour éventualité future.

De plus, à la même date, le régime était **solvable**, avec un taux de solvabilité de 101,3 %, et ce, en tenant compte de l'indexation 2014-2016.

## Placements : Des changements apportés par la Fiducie globale à la structure de gestion, amendements à la politique de placement et résultats de placements au 30 juin 2017

Michel Lizée et Marie Leahey, représentants du Régime au comité de placement de la Fiducie globale, ont informé le comité de la retraite que l'adhésion de 3 régimes de la ville de Blainville portait le total des actifs de la Fiducie globale à 277 millions \$ (nous représentons 18 % du total avec nos actifs de 50 millions \$).

L'arrivée de ces nouveaux capitaux (plus de 100 millions \$) a amené le comité de placement de la Fiducie globale à accorder 3 nouveaux mandats :

- 1) Un mandat en **obligations canadiennes long terme** à **MFS gestion de placements Canada**, un mandat assez particulier qui investit 80 % du Fonds dans des obligations canadiennes long terme et le 20 % restant dans des obligations étrangères long terme permettant d'augmenter le rendement ou réduire le risque du portefeuille, ces obligations étant « couvertes » pour que les variations de taux de change entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles ces obligations sont libellées n'aient pas d'impact sur le rendement. Comme il s'agissait d'un nouveau fonds (en ce qui a trait à la portion internationale long terme), la Fiducie globale a négocié un rabais intéressant pour ce fonds et le fonds en obligations canadiennes univers du même gestionnaire que nous détenons déjà.
- 2) Un mandat en **immobilier mondial** : il s'agit d'un fonds géré par **UBS** qui détient une vingtaine de fonds immobiliers directs à travers le monde. Les frais de gestion de ce type de fonds sont plus élevés; cependant, le rendement et la diversification possible grâce à la diversification internationale constituent des atouts.
- 3) Un mandat international en **obligations vertes** géré par la firme montréalaise de revenu fixe, **Alphafixe**. Une obligation verte, c'est une obligation « *dont les fonds servent exclusivement à financer ou refinancer, complètement ou en partie, un projet vert* ». Une obligation verte doit respecter les « *Green Bond Principles* » et faire l'objet d'un processus de vérification par un tiers et d'une grande transparence et imputabilité pour établir son caractère vert. La Fiducie globale a investi dans ce fonds à la fois parce que le rendement de ce fonds devrait être comparable à celui de nos autres gestionnaires d'obligations et parce que **nous contribuons ainsi à la transition vers une économie verte, émettant beaucoup moins de GES afin de ralentir le réchauffement climatique**. Étant des **investisseurs initiaux** dans ce fonds, nous aurons accès, dès que le fonds aura atteint un actif de 50 millions \$, à une réduction des frais qui atteindra éventuellement 30 % par rapport aux autres investisseurs du Fonds ainsi qu'à un plafond sur les frais d'opération au début. Comme c'était l'opinion de nos deux représentants à la Fiducie qu'un tel fonds correspond pleinement aux valeurs du communautaire, nous avons non seulement encouragé la fiducie pour que ce fonds soit retenu, mais aussi pour nous assurer que les caisses qui feront partie de l'investissement initial puissent aussi investir en propre un montant additionnel tout en bénéficiant de la grille de tarifs réduits, ce qui a été obtenu. **Nous envisageons donc, dès que les conditions seront réunies, d'investir directement un montant additionnel dans ce fonds en obligations vertes.**

Le régime de retraite a également envisagé la possibilité d'investir directement dans un fonds de placement privé qui construira des sites de production d'énergie éolienne et solaire en Europe, où la transition vers les énergies renouvelables se fait beaucoup plus rapidement qu'en Amérique du Nord. Très intéressant quant à sa dimension

environnementale, le projet comportait des incertitudes au niveau du rendement attendu et surtout des contradictions, incertitudes et le manque de transparence au niveau des frais élevés qui nous ont incités à ne pas investir dans ce fonds. PBI, qui nous accompagnait dans cette démarche, soulevait les mêmes doutes. Nous souhaitons investir dans davantage de fonds socialement responsables; faut-il encore que la dimension financière soit appropriée, car, éthiquement, notre première mission est de garantir le versement des rentes et assurer le versement de l'indexation à nos membres.

Le comité de retraite a également adopté plusieurs amendements à la politique de placement afin de faire la concordance avec la délégation donnée à la Fiducie globale concernant la sélection, le suivi et le congédiement éventuel des gestionnaires ainsi que le poids de chaque fonds à l'intérieur de sa classe d'actifs. De plus, des changements ont modifié la structure de gestion : elle apparaît dans le tableau suivant. Rappelons que le poids de chaque classe d'actifs — les chiffres en rouge — relève de nous tandis que la répartition à l'intérieur de chaque classe d'actifs relève de la Fiducie globale.

<b>RÉPARTITION DES ACTIFS ET STRUCTURE DE GESTION DE NOTRE RÉGIME *</b>	
<b>Classe d'actifs et fonds</b>	<b>Pondération</b>
<b>Revenu fixe</b>	
Fiera Univers	5%
Jarislowsky Fraser Obligations	5%
MFS Univers Core plus	5%
AlphaFixe Fonds d'obligations vertes	<i>à venir</i>
	<b>15%</b>
<b>Revenu fixe – Long terme</b>	
Fiera Obligations long terme	3,5%
MSF long terme Core plus	3,5%
	<b>7%</b>
<b>Actions canadiennes</b>	
Jarislowsky Fraser	12%
Triasima	18%
	<b>30%</b>
<b>Actions étrangères</b>	
Fiera actions mondiales	8,250%
MFS Actions mondiales, faible volatilité	13,200%
Actions indicielles américaines	2,475%
Actions indicielles EAEO	2,475%
Actions indicielles immobilier mondial	3,300%
Actions indicielles infrastructures mondiales	3,300%
	<b>33%</b>
<b>Immobilier</b>	
Fiera immobilier canadien	7,5%
Fonds UBS C mondial	7,5%
	<b>15%</b>

Pierre Bergeron, de PBI, a fait une rapide présentation de notre rendement au 30 juin 2017 :

- Au 2<sup>e</sup> trimestre, le rendement de la caisse a fait mieux que les marchés dans lesquels nous sommes investis (1,41 % vs 0,74 %);
- Il en est de même pour les 6 premiers mois de l'année (4,64 % vs 4 %);
- À plus long terme, sur 4 ans, même chose (9,51 % vs 9,06 %).
- Sur 4 ans, nous avons été moins volatiles que les marchés (5,12 % vs 5,55 %) et notre positionnement défensif a fait en sorte que lors des périodes baissières, notre régime n'a subi que 83 % des pertes du marché.

## De nouveaux groupes se joignent au Régime

Depuis la dernière Infolettre, le comité de retraite a accepté formellement 9 adhésions de groupes dont vous trouverez la liste ci-après. Veuillez noter que vous pouvez trouver la liste complète de tous les groupes adhérents sur notre site.

- 626 Centre de femmes l'Éclaircie
- 627 Perspectives Jeunesse
- 628 Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST)
- 629 L'Envol S.R.T. Service de retour au travail
- 630 Maison des Jeunes le Chakado
- 631 Le comité de prévention suicide de Lebel-sur-Quévillon
- 632 Le Syndicat de la copropriété Communauté Milton Parc
- 633 Centre du Plateau Laval
- 634 Les Copies du Pavois

**Le Régime souhaite la bienvenue à ces groupes et au personnel salarié qui y œuvre!**

## Nos coordonnées

- Marie Leahey, coordonnatrice générale poste 1402
- Sylvia Roy, coordonnatrice administrative poste 1401
- Maria Luisa Apaza, responsable de la comptabilité poste 1403
- Anne-Marie de la Sablonnière, responsable de la formation poste 1404

### **Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes**

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6 *(d'ici la fin octobre seulement)*

Tél. : 514-878-4473/ 1 (888) 978-4473

Adresse courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca

Site internet : [www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca)



Suivez-nous sur Facebook!

<https://www.facebook.com/RegimeRetraite>